

Prise en main de la DSN Phase 2

Introduction

1°) Le développement de cette version a été effectué avec les contraintes suivantes :

- la DSN doit être produite avec le minimum de modifications dans les fichiers actuels
- le plan de paie n'est en rien affecté, et la production des paies est inchangée entre cette versions les versions antérieures
- la déclaration annuelle à la norme N4DS coexistera avec des déclarations DSN aussi longtemps que nécessaire, notamment en janvier 2017 pour les salaires de 2016

2°) Une version provisoire de GIN est diffusée dès le 2/11/2016, date à laquelle les compléments à saisir dans les fiches individuelles du personnel et dans la table des cotisations sociales sont stabilisées.

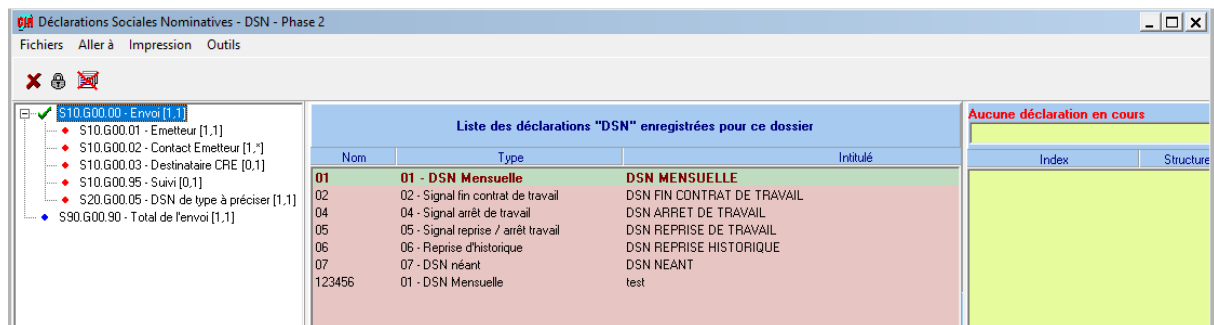
3°) Les derniers ajouts techniques seront effectués à partir de cette date : ils concernent les retours en provenance des utilisateurs ainsi que la finalisation de quelques blocs, la production effective de la déclaration, et son impression.

4°) Le but principal est de la mise en service de cette version est donc une prise en main et la réalisation des paramétrages

Index

La fenêtre de travail	2
La saisie manuelle des données	4
La saisie automatique des données	6
Le panneau de présentation des résultats	7
Le paramétrage des cotisations	8
Le paramétrage des contrats	10
Les totalisations et le fichier final	13
Historique des versions et des modifications	14

La fenêtre de travail

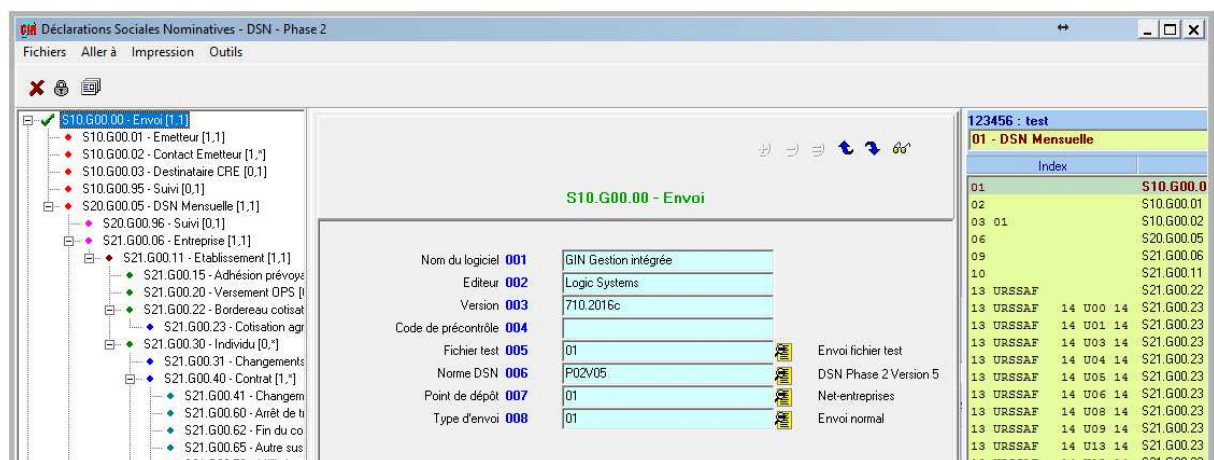


Elle présente 3 zones, qui sont de gauche à droite :

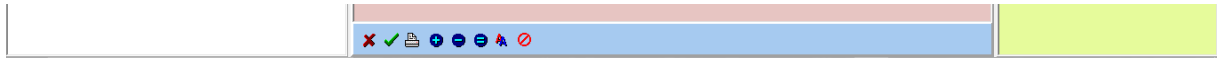
- L'arborescence de la déclaration
- La liste des déclarations présentes dans la société choisie
- La liste des index et enregistrements de la déclaration choisie

Lorsque qu'aucune déclaration n'a été ouverte, l'arborescence est réduite aux seuls blocs qui sont communs à tous les types de déclarations, et la liste des index et enregistrements est vide. Le bouton « liste des déclarations » est barré

Lorsqu'une déclaration est ouverte, l'arborescence est développée, la liste des déclarations est remplacée par un bloc de données, de la nature de celui qui est pointé dans l'arborescence, et la liste de droite est remplie par les éventuels enregistrements de la déclaration dont le nom et la nature sont rappelés au-dessus. Le bouton « liste des déclarations » n'est plus barré : en le cliquant on repasse à la liste des déclarations.



En mode liste des déclarations, on a accès, en bas de la liste, aux boutons de travail sur cette liste : sélection, impression, création, modification, suppression, duplication, remise à vide.



Ces différents boutons peuvent être activés ou désactivés en fonction de l'état du verrou qui se trouve dans la barre d'outils supérieure. En mode création /modification, la barre de bouton de cette liste se développe et fait apparaître les champs de saisie, parmi lesquels celui du type de message DSN :

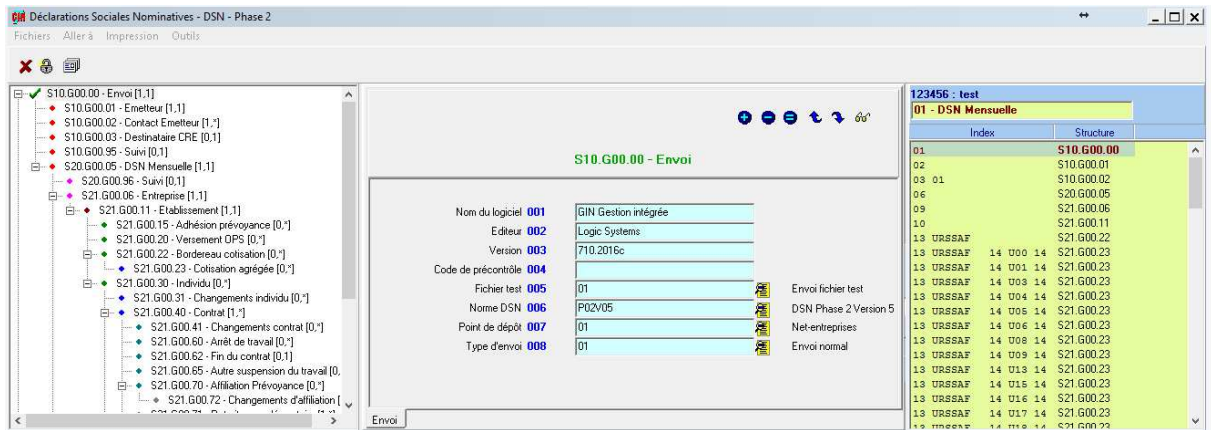
Nom :	<input type="text"/>	✓
Intitulé :	<input type="text"/>	
Message :	01 - DSN Mensuelle	✗

- 01 - DSN Mensuelle
- 02 - Signal fin contrat de travail
- 04 - Signal arrêt de travail
- 05 - Signal reprise / arrêt travail
- 06 - Reprise d'historique
- 07 - DSN néant

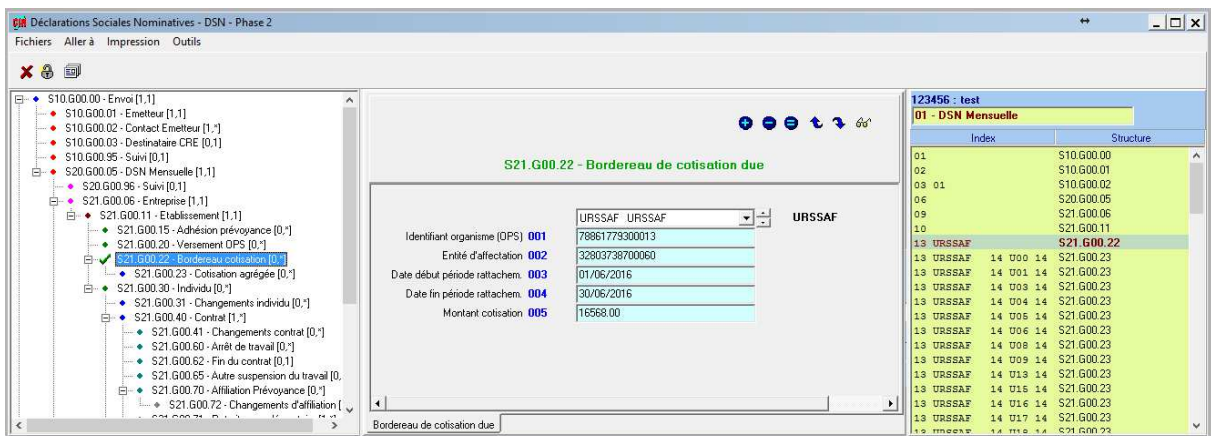
La saisie manuelle des données

Sélectionner une DSN, et en pointant des blocs dans l'arborescence et/ou des enregistrements dans la liste des index et enregistrements : le bloc correspondant s'affiche. Les informations supérieures sont en rouge si le bloc n'existe pas : le bouton + permet la création du bloc. Il existe plusieurs types de blocs :

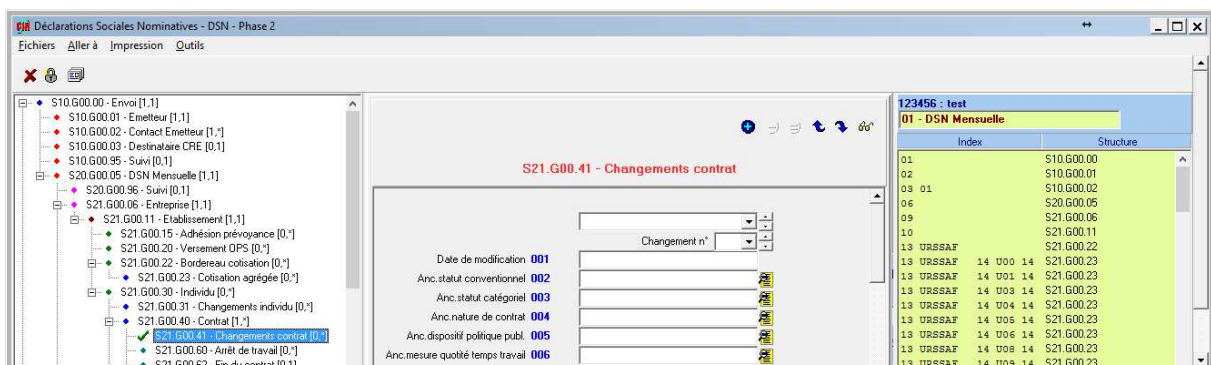
- des blocs simples :



- des blocs rattachés à une donnée dans GIN :



- Des blocs associés à un facteur de répétition (ici le n° du changement), rattachés ou non à une donnée dans GIN :



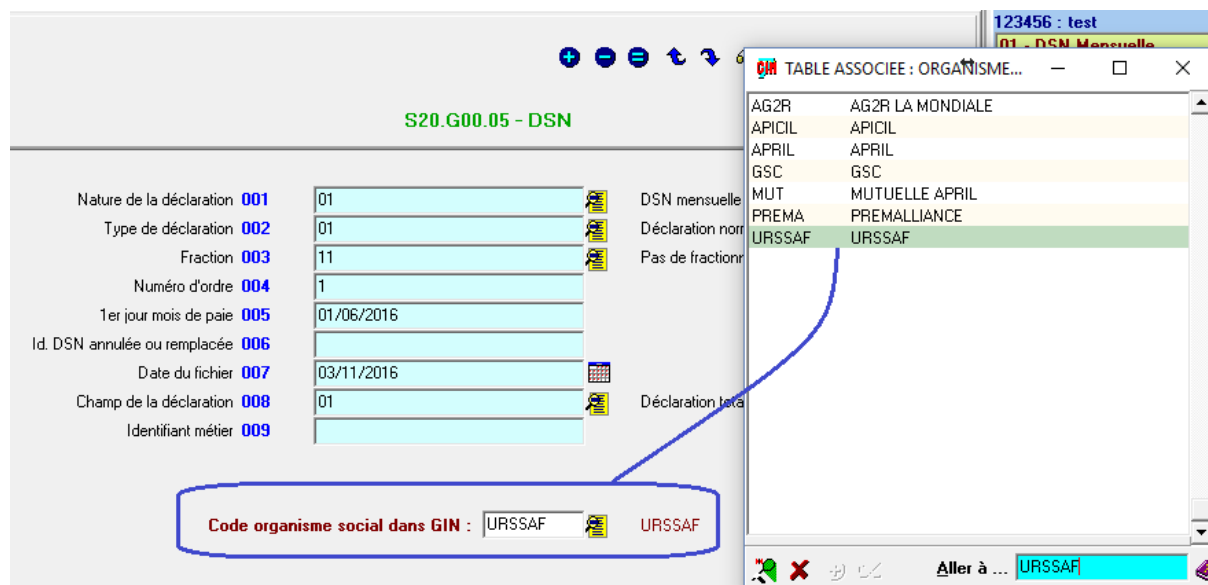
En mode déverrouillé les données peuvent être saisies manuellement, avec éventuellement une assistance par les boutons jaunes (ou double clic) associés aux champs correspondants

Les valeurs affichées sur fond bleu ciel sont considérées par le logiciel comme acceptables, sur fond rose elles sont de même considérées comme incorrectes.

Un mécanisme important permet de compléter un bloc par un autre (d'où l'idée de développer des modèles) : il est appelé par le bouton « double A rouge et bleu » :

La saisie automatique des données

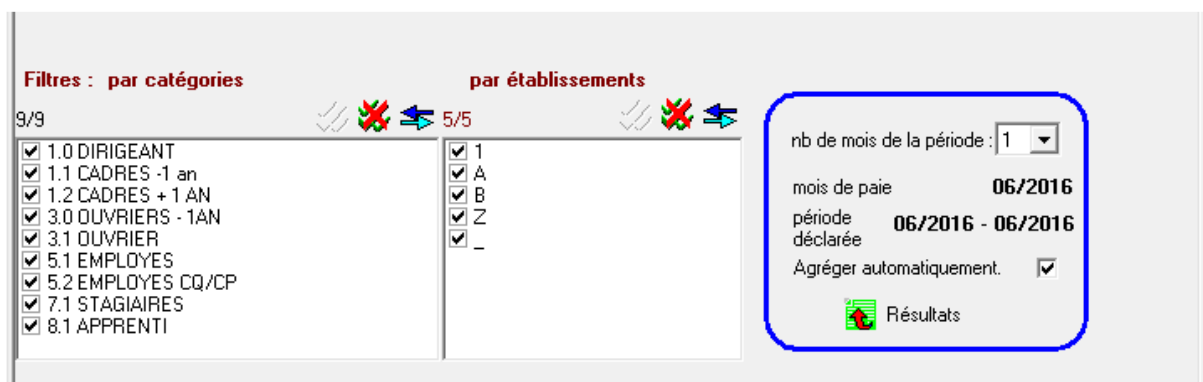
Dans Le bloc DSN, auquel on accède par l'arborescence, ou par le menu «Aller à / Bloc DSN » se trouve une donnée indispensable à la DSN phase 2, le code organisme de l'organisme social de la DSN (en l'occurrence l'URSSAF) :



C'est également dans cette fenêtre que se déclare le mois de référence de la DSN mensuelle, dans la donnée **005** : 1^{er} jour du mois de paie

Dans le bas de ce bloc se trouvent les données de remplissage des bordereaux, des cotisations agrégées et des informations individuelles :

- Restrictions à une ou plusieurs catégories ou à un ou plusieurs établissements si besoin
- Nombre de mois de la période : pour les informations individuelles c'est toujours un mois, pour les cotisations ce peut être 1 ou 3 mois (ex : déclaration au mois 4 des données individuelles du mois 3, et des cotisations des mois 1, 2 et 3)



Le panneau de présentation des résultats

Le bouton Résultats (accès direct avec les valeurs par défaut par le menu « Aller à / Panneau de présentation des résultats ») donne accès aux valeurs calculées.

Résultats, URSSAF URSSAF, Période 01/06/2016 - 30/06/2016										
N°	Code	Libellé	Base utile	Taux sal	Cot. sal	Taux pat	Cot. pat	Taux tota	Cot. totale	Nb sal
1	U00	004P - DEDUC PAT. H. SUP 2	183			-150,000	-275	-150,000	-275	11
2	U01	012D - FORFAIT SOC. 20% BC	815			20,000	163	20,000	163	4
3	U16	027D - CONTRIB. ORG. SYNC	36 109			0,016	6	0,016	6	15
4	U02	100A - RG CAS GENERAL - A1	36 109			2,400	867	2,400	867	15
5	U03	100D - RG CAS GENERAL - B	36 109	1,100	397	18,440	6 658	19 540	7 056	15
6	U04	100P - RG CAS GENERAL BP	30 585	6,900	2 110	8,550	2 615	15 450	4 725	15
7	U05	260D - CSG CRDS REG. GEN	37 727	13,100	4 942			13,100	4 942	15
8	U06	332P - FNAL - SECTEUR - 20	30 585			0,100	31	0,100	31	15
9	U17	430D - COMP. AF - BASE DEF	6 798			1,800	122	1,800	122	1
10	U18	437P - DEDUC AF TX REDUIT	-445			100,000	-445	100,000	-445	2
11	U08	479D - FORFAIT SOCIAL 8%	1 435			8,000	115	8,000	115	15
12	U09	671P - REDUC FILLON - BP	-3 196			-100,000	-3 196	-100,000	-3 196	10
13	U10	701A - APPRENTIS - AT	1 005			2,400	24	2,400	24	1
14	U13	772 - ASSUR CHOMAGE - BD	25 728	2,400	617	4 000	1 029	6 400	1 647	13
15	U15	900T - TRANSPORT	36 109			2,000	722	2,000	722	15
16	U14	937D - COTIS AGS - BASE DE	25 728			0,250	64	0,250	64	13
T		TOTAUX			8 066		8 500		16 568	

✖ Arrondi : A0 Bull/Paies : 17/17 Hommes : 16 Salariés concernés : 0005 M N
✖ Alpha : Alpha agrégation Salariés : 17 Femmes : 1
 Présents en fin de période : 17 Ignorer les lignes sans cotisation (sauf agrégées)

➔ Remplissage automatique des cotisations ➔ Cotisation totale ➔ Bordereau Cotisations ➔ Cotisations agrégées
➔ Remplissage automatique des salariés ➔ Salariés concernés ➔ Individus

Les boutons « Cotisation ->Bordereau » crée ou modifie la structure « Bordereau de cotisation », et le bouton « Cotisations -> Cotisations agrégées » crée ou modifie les structures « Cotisation agrégée »

Résultats, URSSAF URSSA			
N°	Code	Formule agrégation	Libe
1	U01	#010+123.	027D - CONTRIB
2	U02	#010+113.#862+154.+155.	100A - RG CAS
3	U03	#010+110.+122.+130.#862+133.+151.+159.	100D RG CAS G
4	U04	#011+111.#862+153.	100P - RG CAS
5	U05	#230+160.	216D - MAL S/F
6	U06	#020+101.+102.	260D - CSG RD
7	U07	#230+104.	275D - CSG RD
8	U00	U00	400D - CICE
9	U08	#861+156.	420A - CAE AT
10	U09	#861+150.+157.+158.	420D - CAE BAS
11	U10	#861+152.	420P - CAE BAS
12	U11	#910+131.	430D - CPLMT A
13	U12	#290+117.	479D - FORFAIT
14	U13	#010+114.	536D - FNAL DE
15	U14	#830+121.	671P - REDUCT
16	U15	#060+201.	772D - AC BASE
17	U16	#010+115.	900T - TRANSP
18	U17	#060+207.	937D - AGS

✖ Arrondi : A0 Bull/Paies : 29/29 Hommes : 14
✖ Alpha : Alpha agrégation Salariés : 29 Femmes : 15
 Présents en fin de période : 29

Modification apportée en cours de campagne : le bouton « ... » (entouré de rouge, en bas à gauche) permet d'afficher/masquer la colonne « Formule agrégation » : chaque base-tranche est préfixée d'un # (ex : #230 = base 23, tranche 0), et suivie des lignes de cotisations préfixées par un « plus »

Le paramétrage des cotisations

Ce remplissage n'est possible et correct que si les agrégations sont effectuées en respectant les règles suivantes :

1. toutes les cotisations individuelles sont agrégées dans d'autres lignes de la table des cotisations correspond aux codes-types de l'URSSAF
2. les 4 caractères définissant les codes-types dans les déclarations Urssaf commencent les libellés de ces lignes

Voici un aperçu de la table des cotisations, avec les codes-types repris dans le tableau ci-dessus :

Quelques lignes de cotisations, avec code organisme et ligne « agrégeant » cette cotisation

Code: 3 alphanumériques. Le dernier peut être - pour un sous-titre, ou [pour un-sc

101 C.S.G.ET CRDS NON DEDUC															
l8C	Code	Intitulé	Taux S (%)	Taux P (%)	Total (%)	Base	Tra	Déd	Arr	Organisme	Csg.	Rcs.	Agrégation	Agrégé à	Insee
1	101	C.S.G.ET CRDS NON DEDUC	2.900		2.900	02	0	Non	A2	URSSAF		S	U06		
2	102	C.S.G. DEDUCTIBLE	5.100		5.100	03	0	Oui	A2	URSSAF		S	U06	101	
3	104	CSG RDS REVENUS DE REM	7.100		7.100	23	0	Oui	A2	URSSAF		S	U07		
4	10?	TOTAL CSG + CRDS													
5	110	URSSAF Maladie Vieillesse AT	1.100	14.690	15.790	01	0	Oui	A2	URSSAF		S	U03		
6	111	URSSAF Vieillesse TA	6.900	8.550	15.450	01	1	Oui	A2	URSSAF		S	U04		
7	112	FNAL				00		Oui	A2	URSSAF					
8	113	URSSAF AT		1.500	1.500	01	0	Oui	A2	URSSAF		S	U02		
9	114	FNAL + 20 SALARIES		0.200	0.200	01	0	Oui	A2	URSSAF		S	U13		
10	115	TRANSPORT		1.910	1.910	01	0	Oui	A2	URSSAF			U16	12345	
11	117	FORFAIT SOCIAL		8.000	8.000	29	0	Oui	A2	URSSAF			U12		
12	118	REGUL FORFAIT SOCIAL		8.000	8.000	26	0	Oui	A2	URSSAF			U12		
13	121	REDUCTION FILLON		-100.000	-100.000	83	0	Oui	A2	URSSAF			U14		
14	122	CONT. SOLIDARITE		0.300	0.300	01	0	Oui	A2	URSSAF			U03		
15	123	CONT. ORGANISATION SYND		0.016	0.016	01	0	Oui	A2	URSSAF			U01		
16	12?	TOTAL URSSAF NORMAL													
17	130	ALLOCATIONS FAM TAUX REDUIT		3.450	3.450	90	0	Oui	A2	URSSAF			U03	110	
18	131	ALLOCATIONS FAM COMPLEMENT		1.800	1.800	91	0	Oui	A2	URSSAF			U11		

La colonne « Agrégé à » permet de dire qu'une ligne sera agrégée en prenant la base d'une autre ligne, de façon à ne pas additionner les bases dans l'agrégation : ici la cotisation 101 (CSG non déductible) utilise la base 02 et la cotisation 102 (CSG déductible) la base 03. Toutes les 2 sont agrégées dans la ligne U06, et on a rattaché la 102 à la 101 (en jaune) pour ne pas additionner les bases 02 et 03 dans l'agrégation.

Autre exemple pour la cotisation 130 (Allocation familiales taux réduit) qui se déclare dans la même cotisation agrégé U03 que les cotisations du régime général, alors qu'on a besoin d'une base spécifique pour son calcul.

Notez également l'indication du code Insee de la commune dans la colonne cotisation de versement de transport (115)

Dans l'image ci-après, relative à la même table de cotisations, voici les lignes de cotisations agrégées : notez les premiers caractères des libellés, qui reprennent les CTP (Codes types de personnels) de l'URSSAF.

Cotisations sociales

Fichiers Colonnes Barres d'outils Utilitaires ?

Code: 3 alphanumériques. Le dernier peut être - pour un sous-titre, ou [pour un-sous total ou] pour un regroupement

U17 937D - AGS Décembre 2016

(8C)	Code	Intitulé	Taux S (%)	Taux P (%)	Total (%)	Base	Tra	Déd	Arr	Organisation	Csg.	Rcs.	Agrég
63	U00	400D - CICE				43	0	Oui	A2	URSSAF			U00
64	U01	027D - CONTRIB. ORG. SYNDIC.						Oui	A2	URSSAF			
65	U02	100A - RG CAS GENERAL - AT						Oui	A2	URSSAF			
66	U03	100D - RG CAS GENERAL - BASE DEP	1.100	18.440	19.540	23	0	Oui	A2	URSSAF			U03
67	U04	100P - RG CAS GENERAL - BASE P						Oui	A2	URSSAF			
68	U05	216D - MAL S/RETRAITE - BASE D						Oui	A2	URSSAF			
69	U06	260D - CSG RDS - BASE DEPLAFON						Oui	A2	URSSAF			
70	U07	275D - CSG RDS - RETRAITES - B						Oui	A2	URSSAF			
71	U08	420A - CAE AT						Oui	A2	URSSAF			
72	U09	420D - CAE BASE DEPLAFONNEE						Oui	A2	URSSAF			
73	U10	420P - CAE BASE PLAFONNEE						Oui	A2	URSSAF			
74	U11	430D - CPLMT AF - BASE DEPLAFO						Oui	A2	URSSAF			
75	U12	479D - FORFAIT SOCIAL 8%						Oui	A2	URSSAF			
76	U13	536D - FNAL DEG ANNEE 4						Oui	A2	URSSAF			
77	U14	671P - REDUCTION GENERALE						Oui	A2	URSSAF			
78	U15	772D - AC BASE DEPLAFONNEE						Oui	A2	URSSAF			
79	U16	900T - TRANSPORT						Oui	A2	URSSAF			
80	U17	937D - AGS						Oui	A2	URSSAF			

Notez également le paramétrage spécifique de la pseudo cotisations « U00 - CICE » qui reprend ici la totalité de la base 43, et qui est auto-agrégée.















Enfin, il peut arriver que l'agrégation donne un résultat erroné dans le calcul des taux, tellement les regroupements sont compliqués à interpréter ou ambigus : dans ce cas on pourra imposer le calcul en saisissant directement les taux et/ou les base-tranche dans la ligne agrégée, et en la déclarant auto-agrégée. C'est le cas ici de la cotisation « U03 – Cas général »

Le paramétrage des contrats








Dans les fiches individuelles, nous avons introduit un onglet supplémentaire, qui regroupe toutes les données spécifiques de la DSN dont nous avons besoin. Comme il a été dit dans l'introduction, nous devons les distinguer des données de la DadsU.

Voici quelques aperçus des champs à compléter :

Généralités :

Fiche individuelle	Fiche contractuelle	Liste des paies	DIF Salarié	DSN 2
Généralités				
Statut du salarié (conventionnel)	02		Artisan ou commerçant salarié de son entreprise	
Statut catégoriel retraite compl	99		Pas de retraite complémentaire	
Nature du contrat	04		Contrat d'apprentissage	
Dispositif de politique publique	61		Contrat de Professionnalisation	
Unité de mesure quotité travail	10		Heure	
Quotité de réf pour la catégorie	151.67			
Quotité de travail du contrat	120.00			
Modalité d'exercice	21		Temps partiel thérapeutique	
Salaire de référence du contrat	1234.00			
Régime Alsace Moselle	99		Non applicable	
Régime de base maladie	200		Régime général (CNAM)	
Régime de base vieillesse	200		Régime général (CNAV)	
Identifiant siret du lieu de travail	32803738700052			
Motif de recours à un CDD	06		Contrat à durée déterminée à objet défini	
Caisse professionnelle de CP	15		CIBTP de la Région Provence	
Taux de déduction frais prof.	5.00			
Détaché / Expatrié	99		Salarié non concerné	
Motif exclusion DSN	04		Ouvriers dockers	
Statut emploi salarié	05		Non concerné	

Chômage et prévoyance :

Assurance chômage	
Code affectation AC	223344
N° interne employeur public	3333
Type gestion ass chômage	02  Employeur ayant conclu une convention de gestion
Date d'adhésion	01/02/2003
Date de dénonciation	02/03/2004
Date d'effet convention de gestion	03/04/2005
N° convention gestion	987654
Affiliation(s) prévoyance	
n°1	MUT  MUTUELLE APRIL
Référence du contrat	azerty
Code organisme de prévoyance	ASHAM1  SHAM
Code délégataire de gestioin	DAFER1  GIE AFER
Code option retenue par le salarié	option1
Code population de rattachement	popu1
Date d'affiliation	27/10/2016
n°2	GSC  GSC
Référence du contrat	ytreza
Code organisme de prévoyance	305242463  MUTUELLE DES TRANSPORTS RHÔNE ALPES
Code délégataire de gestioin	DAPPN1  ASSOCIATION DE PREVOYANCE DU PERSONNEL NAI
Code option retenue par le salarié	option2
Code population de rattachement	popu2
Date d'affiliation	26/10/2016

Retraites et date de versement : (avec un mécanisme de détermination automatique de la date de versement)

Retraite(s) complémentaire(s)	
n°1	AG2R  AG2R LA MONDIALE
Code régime complémentaire	G001  Groupe AG2R
n°2	APICIL  APICIL
Code régime complémentaire	G002  APICIL AGIRA (retraite Agira, Apicil prévoyance)
Date de versement	
Mode de calcul par défaut	<input checked="" type="radio"/> 14 : Dernier jour du mois +14 j } Décalage avant si dim ou JF <input type="radio"/> le 28 du mois de paie

Rémunération, Activité / Inactivité, Autres éléments de revenu brut :

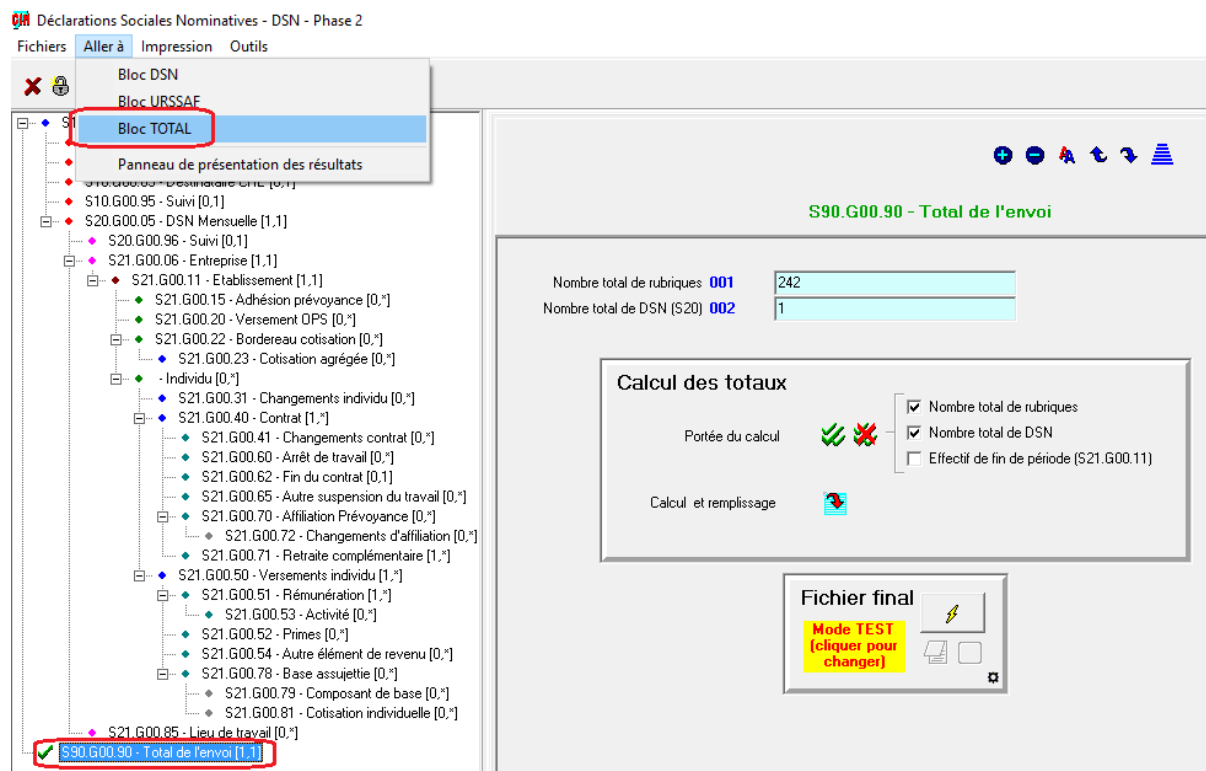
Rémunération					
001 Rémun. brute non plafonnée	Base-Tr0	15			BASE DE COTISATIONS
002 Salaire brut assurance chômage	Base-Tr0	15			BASE DE COTISATIONS
003 Salaire rétabli, reconstitué	Base-Tr0	15			BASE DE COTISATIONS
010 Salaire de base					
011 Heures suppl. ou compl.					
012 Heures d'équivalence					
013 Heures habillage, déshab., pause					
Activité, Inactivité					
01 Travail rémunéré	Base-Tr0	18			BASE DES HEURES
02 Durée d'absence non rémunérée					
03 Durée non travaillée rémunérée					
Autres éléments de revenu brut					
01 Somme versée par un tiers					
02 Avantage en nature : repas					
03 Avantage en nature : logement					

Dans le déroulement de la phase 2, nous avons été amenés à introduire de nouveaux codes pour la récupération d'éléments du plan de paie, en particulier ceux qui sont précédés d'un signe « moins » pour changer le sens du résultat :

Autres éléments de revenu brut	
01 Somme versée par un tiers	Divers
02 Avantage en nature : repas	SuperBase
03 Avantage en nature : logement	Profil
04 Avantage en nature : véhicule	Divers
05 Avantage en nature : NTIC	-Base.Tr0
06 Avantage en nature : autres	-Base.Tr1
07 Frais pro remboursés au forfait	-Base.Tr2
	-Base.Tr3
	-Base.Tr4

Les totalisations et le fichier final

L'image ci-dessous montre la page « Total de l'envoi », et l'entrée de menu qui en permet un accès direct :



Dans le panneau « Calcul des totaux », plusieurs cases peuvent être cochées, dont une qui permet le calcul de l'effectif de la période, qui sera reporté dans le bloc « S21.G00.11 - Etablissement »

Dans le panneau « Fichier final », le message sur fond jaune indique l'état « Fichier TEST » (en rouge) ou « Fichier REEL » (en bleu) correspondant à la valeur du champ S10.G00.00.005. Ce message est cliquable, pour permettre la bascule de cette valeur.

Le bouton voisin permet de réaliser le fichier DSN qui portera le même nom que le fichier de paramétrage de la DSN, à l'exception des 2 premières lettres, et de l'extension qui devient « dsn » au lieu du code société. Ce fichier est créé dans le même dossier. Exemple : fichier de paramétrage « zpDSN2_00_TEST.dem » devient « DSN2_00_TEST.dsn »

Le bouton « Bloc notes » permet la consultation de ce fichier : il est activé quand le fichier DSN existe.

Historique des versions et des modifications

02/11/2016 : version 0

28/11/2016 : version 1

- paramétrage des contrats : possibilité de changer le signe dans la récupération des éléments du plan de paie (page 7)
- table des cotisations : précisions concernant les colonnes « Agrégation », « Agrégé à » et « Insee » (page 8)
- table des cotisations : précisions sur l'intégration dans ce mécanisme du calcul de la CICE (page 9)

04/12/2016 : version 2

- page 9, modification de l'image et ajout du paramétrage des taux dans les agrégations
- page 13 : les totalisations et le fichier final